

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 42R/12
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2303/s.523
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Royale, 94 / Treurenberg / Place de Louvain. Transformation d'un immeuble de bureau. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : F. Guerra Leal)

En réponse à votre lettre du 9 juillet 2012 sous référence, réceptionnée le 10 juillet, nous vous communiquons les **remarques** émises par notre Assemblée, en séance du 18 juillet 2012, concernant le projet.

L'immeuble visé est situé dans la zone de protection de l'ancienne chemiserie Niguet, classée comme monument par arrêté du 17/02/2011.

Il s'agit d'un immeuble de bureau construit par le bureau d'architecture Samyn entre 1984-88 que le projet vise à convertir en immeuble « basse énergie ». Il prévoit, dans ce cadre, le placement de 15 cm d'isolant à l'intérieur de l'immeuble, le remplacement de tous les châssis par de nouveaux à triple vitrage déplacés vers l'intérieur de manière à s'aligner sur la couche d'isolant (afin d'éviter les ponts thermiques) et dotés de nouveaux stores ainsi que le placement d'un échangeur à double flux impliquant le placement de grilles en toiture. Des adaptations pour les PMR sont prévues ainsi que l'extension de l'ascenseur en toiture afin de desservir la toiture-terrasse, impliquant le surhaussement du cabanon technique abritant la machinerie.

La Commission constate que les interventions extérieures auront un impact limité sur le bien classé voisin si ce n'est au niveau des stores articulés qui entraîneront inévitablement un encombrement visuel et une expression architecturale très différente. Elle demande de plutôt recourir à des stores droits ne comportant pas de parties pouvant s'articuler en saillie.

Elle s'interroge, par ailleurs, sur le traitement des bâtées suite au retrait des vitrages vers l'intérieur et demande que ce détail soit soigné. Il en va de même du mode de fixation des stores.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

Pour la Présidente absente,
A. DE SAN,
membre de la CRMS

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans